

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Sur le site de la Praz :

- ✓ Poursuite de l'aménagement de la plateforme : ajout filtres à sables sur la station de traitement des eaux, fin de construction et mise en route de la centrale à béton et du traitement des effluents associés, réalisation de la dalle de la future zone à voussoirs. Préparation de la future zone de réception et stockage des agrégats en vue des terrassements.
- ✓ *En souterrain* : réalisation de galeries de connexion à la caverne technique, équipements (conduite d'eaux exhaures, bandes transporteuses).

Sur le site de Saint-Martin-La-Porte :

- ✓ Poursuite de l'aménagement de la plateforme : mise en œuvre des réseaux humides et secs, démolition partielle des bassins existants pour leur confortement en vue de la construction de la future station de traitement des eaux, poursuite du montage de la nouvelle centrale à béton avec notamment préparation de la structure pour la pose du bardage. Préparation (terrassement ...) des zones du futur atelier mécanique, du stockage à voussoirs et du magasin principal. Mise en place des ventilateurs de la galerie logistique ouest. Finition clôture du parking complémentaire.
- ✓ *En souterrain* : travaux au sein de la galerie logistique, notamment creusement du stross, évacuation de voussoirs.
- ✓ *Bandes transporteuses* : poursuite du montage des convoyeurs sur la plateforme, fondations de la tour de transfert n°2, capotage des convoyeurs extérieurs à la plateforme.

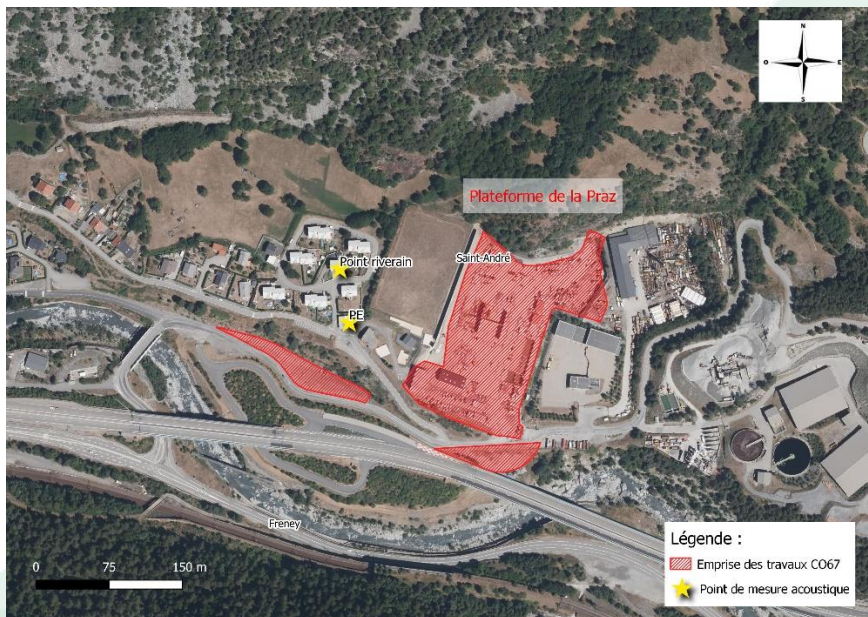
BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 6-7 : Tunnel de base
tronçon Saint-Martin-la-Porte – La Praz – Modane

#1^{er} trimestre 2024

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La Praz

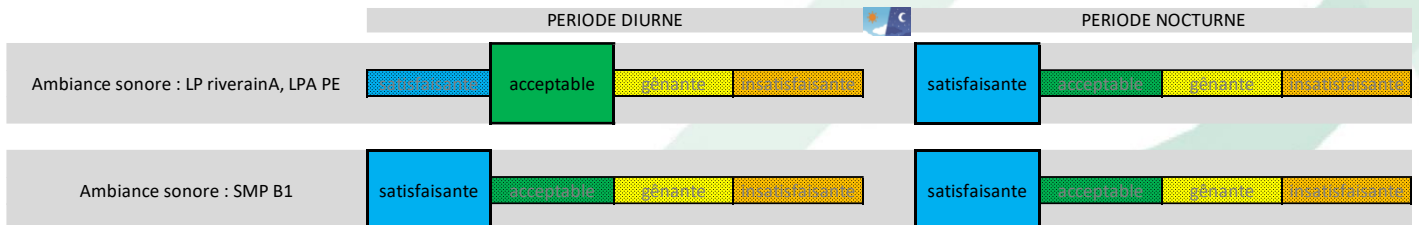


Saint-Martin-La-Porte



APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Les données recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer des situations sonores satisfaisantes durant la période diurne et nocturne pour le secteur de la Praz et le secteur de Saint-Martin-la-Porte.




10


10 signalements du côté de La Praz et de Saint Martin La Porte.

PLUS DANS LE DETAIL ...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage.

 **Période diurne (07h00-22h00)**

point	Janvier		Février		Mars		1er Trimestre 2024
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
LPA riverain	0	0	0	0	0	2	100%
LPA PE	x	x	0	0	0	1	100%
SMP-B1	0	1	0	4	0	8	100%

 **Période Nocturne (22h00-07h00)**

point	Janvier		Février		Mars		1er Trimestre 2024
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	
LPA riverain	0	0	0	1	0	2	100%
LPA PE	x	x	0	0	0	7	100%
SMP-B1	0	1	0	2	0	9	100%

X : pas de données (capteur hors service faute d'alimentation solaire) en janvier et jusqu'au 11 février pour le point PE.

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Aucun dépassement lié aux chantiers n'est identifié aux points de mesure pour La Praz et Saint-Martin-la-Porte.

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

La Praz

Sept signalements relatifs au bruit pour le site de la Praz ont été enregistrés.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
31/01/2024	Nocturne	21H55 : bruit en permanence type moteur qui s'entend avec les volets et fenêtres fermées. 23H54 : c'est un bruit continu jamais entendu auparavant avec par moment comme des bruits de vibrations.	Lotissement EDF riverain B	Centrale à béton, essai en cours.	Les niveaux de bruit enregistrés au cours de la nuit du 31/01 au 01/02 sont sous les seuils réglementaires. Les bruits entendus sont liés au fonctionnement de la centrale à béton. L'entreprise est en train de procéder aux réglages de celle-ci.
21/02/2024	Diurne	Bruits importants à partir de 07h00 (réveil, pendents vacances scolaires). Bruit des pelles également énormes bruits lourds, "comme si des cailloux tombaient de la montagne".	Lotissement EDF riverain A et B	Travail des pelles mécaniques pour le stockage des matériaux dans les casiers sur la plateforme.	Les niveaux sonores sont sous les seuils réglementaires. L'augmentation du bruit à 7h correspond à la reprise des activités en plateforme avec l'arrivée des camions qui viennent charger le MATEX.
21/02/2024	Nocturne	Bruits vers 23h30	Lotissement EDF riverain B	Travail des pelles mécaniques pour le stockage des matériaux dans les casiers sur la plateforme.	Les niveaux sonores sont sous les seuils réglementaires. Le bruit de nuit correspond à l'évacuation des matériaux après les tirs. Le chantier est désormais ouvert sur deux fronts, il est difficile de ne pas évacuer les matériaux. Cependant, les équipes travaux évitent d'utiliser la pelle de nuit, à moins que les matériaux ne débordent sur la voirie empêchant la circulation des engins.
22/02/2024	Diurne	Bruits comme le 21/02, un peu avant 07H00	Lotissement EDF riverain B	idem	Les seuils sonores réglementaires sont respectés.
23/02/2024	Diurne	Bruits de pelles mécaniques vers 07H30,	Lotissement EDF riverain A	idem	. RDV pris par TELT avec le plaignant.
25/02/2024	Diurne	En matinée, bruit permanent depuis un bâtiment et de tapis qui fonctionnent (par intermittence...)	Lotissement EDF riverain A	Travail des pelles mécaniques pour le stockage des matériaux dans les casiers sur la plateforme.	Les deux fronts de travaux ne permettent pas de garder les matériaux en tunnel durant le week-end, ils sont donc stockés dans les casiers. Les seuils sonores réglementaires sont respectés
19/03/2024	Nocturne	bruits importants vers 2H30	Lotissement EDF riverain A	Bruits de pelles mécaniques par intermittence	L'analyse des données des capteurs montre que le bruit perçu par les riverains est décorrélié de l'activité du chantier. Le marinage démarre vers 1h du matin mais aucune augmentation du niveau sonore chez le capteur riverain à cette heure. Les seuils sonores réglementaires sont respectés.

Plan d'actions : Malgré les signalements notamment liés au marinage, les dépassements restent inférieurs aux seuils réglementaires. Aucune action particulière n'est envisagée pour le moment au regard de bruits ponctuels qui peuvent survenir aléatoirement mais restent de courtes durées. TELT rappelle aux entreprises de veiller à réduire les opérations le plus bruyantes nuisances notamment sur la période nocturne, en limitant l'utilisation de pelles au strict nécessaire.

Saint-Martin-la-Porte

Trois signalements relatifs au bruit pour le site de Saint-Martin-La-Porte ont été enregistrés. Ces nuisances ponctuelles signalées ne se sont pas répétées.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
31/01/2024	Nocturne et diurne	Beaucoup de bruit aujourd'hui	Saint-Martin-la-Porte riverain A	Réalisation d'enrobés sur la RD219	Travaux exceptionnels et temporaires : réalisation des travaux d'enrobés à l'entrée de la plateforme et sur la RD219, les 31 janvier et 1er février.
17 au 18 /03/2024	Nocturne	Bruit d'un moteur mais pas forcément thermique.	Saint-Martin-la-Porte riverain A	enregistrement audio joint	Les bruits entendus sont dus à l'évacuation des matériaux de la caverne technique, ces travaux sont liés au tunnel et non à la plateforme et sont donc autorisés 24/24h et 7/7j. Il n'a pas été enregistré de dépassement de seuil au cours de cette période. Il a été rappelé au chef de poste nouvellement arrivé, qu'il vérifie l'utilisation de la pelle uniquement pour remonter les tas de matériaux durant la période nocturne. Contact de TELT avec le plaignant le 27/03 : le bruit ne s'est pas répété depuis le 18/03.
20 au 21 /03/2024	Nocturne	bruit strident de 4h à 4h30	Saint-Martin-la-Porte riverain A	source non identifiée	Le marinage a démarré à 2h du matin et le bruit est perceptible chez les riverains, cependant le niveau sonore reste acceptable en termes d'émergence réglementaire. Contact de TELT avec le plaignant le 27/03 : le bruit ne s'est pas répété.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98